

Jussy-Champagne, le 7 juin 2024

Monsieur Bernard Ducateau
Commissaire enquêteur
10-12 place de l'église
18130 JUSSY-CHAMPAGNE

A

Madame Marine Chauvet
Chef de Projet Développement CS
URBA 436
Agence de Lyon
75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Objet : Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique
Références : 1) Article R123-18 du Code de l'environnement
2) Article 8 de l'arrêté du Préfet du Cher n° DDT-2024-158 du 11 avril 2024
Annexe : Une annexe
Pièce jointe : Une copie du registre d'enquête

Conformément aux documents de références, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique relative au projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Les Terres de la Marie » sur la commune de Mehun-sur-Yèvre.

L'annexe comprend trois parties :

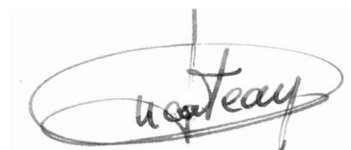
- un résumé statistique du déroulement de l'enquête ;
- une synthèse des observations du public ;
- les questions du commissaire enquêteur.

Le présent document établi en deux exemplaires a été adressé par courriel et commenté à Madame Marine Chauvet le 7 juin 2024 en visioconférence.

Mme Marine Chauvet
URBA 436



M. Bernard Ducateau
Commissaire enquêteur



ANNEXE à la lettre du 7 juin 2024

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un climat serein. Elle n'a pas mobilisé la population malgré les efforts de la commune de Mehun-sur-Yèvre pour informer le public sur lesquels je reviendrai dans mon rapport.

Il n'a pas été nécessaire de programmer une réunion publique et il n'y a pas eu d'article dans la presse locale à l'occasion de l'enquête publique.

1. **Résumé statistique du déroulement de l'enquête**

1.1 Permanences

Durant les 5 permanences, je n'ai reçu aucune visite :

Dates	Horaires	Nb personnes rencontrées
Mardi 30 avril 2024	9h30 à 12h00	0
Lundi 6 mai 2024	14h00 à 17h00	0
Mercredi 15 mai 2024	9h00 à 12h00	0
Jeudi 23 mai 2024	14h00 à 17h00	0
Vendredi 31 mai 2024	13h45 à 16h45	0

1.2 Observations reçues

Durant l'enquête il n'y a eu aucune observation.

2. **Synthèse thématique des observations du public**

Sans objet

3. **Questions du commissaire enquêteur**

Q1 l'entretien du parc

Le dossier indique que l'on va réensemencer uniquement la parcelle cultivée (A174), et que l'on met en place un pâturage ovin au sein de la centrale sur toute la durée de l'exploitation bien que les tables auront une hauteur minimale de 0,80 m ; hauteur peu compatible avec le passage d'ovins. Il est également indiqué qu'il y aura une fauche tardive, une fois par an.

Pouvez-vous indiquer précisément comment sera entretenu le parc notamment dans un souci de sécurité incendie ?

Q2 Réserves de la communauté d'Agglo Bourges Plus :

Bourges Plus donne un avis favorable le 29 juin 2023 sous réserve :

Q2.1 de créer une haie sur l'ensemble du pourtour ainsi que le long de la voie intérieure. (*La lecture du dossier laisse à penser qu'il n'y aura qu'une haie le long de la D60*) ;

Q2.2 de créer un gîte à chauve-souris. (*Je n'ai rien trouvé dans le dossier concernant ce point*) ;

Q2.3 de traiter les façades des bâtiments technique et du local de maintenance afin d'améliorer leur insertion.

Comment URBASOLAR a pris en compte ces réserves ?

Q3 Avis du SDIS 18

Q3-1 Le SDIS 18 prescrit (prescription n° 10) de débroussailler dans un périmètre de 50 m autour des installations. Comment va se mettre en place cette prescription dans la mesure où les panneaux sont assez proches des clôtures et que la prescription concerne des zones qui ne font pas partie du projet ? Par exemple, la voie ferrée est comprise dans la zone des 50 m autour du projet.

Q3-2 Le SDIS18 prescrit également des voies de circulation stabilisées et entretenues (prescription n° 13) sur une largeur minimale de 6 m. Or, je comprends que les voies de circulation auront bien 6 m de large mais seulement 4 m circulant et 1 m enherbé de part et d'autre. Est-ce compatible avec la prescription du SDIS18 ?